



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Empoisonnement des salariés et riverains à l'usine Sanofi de Mourenx

Question écrite n° 27569

Texte de la question

M. François Ruffin interpelle M. le Premier ministre : après cent vingt jours de grève à l'usine Sanofi de Mourenx, que signifie son silence ? Depuis plus de cent-vingt jours, 80 % des ouvriers de production de l'usine Sanofi-Mourenx, près de Pau, sont en grève. Pour quelle raison ? Pour leur santé. En effet, des analyses effectuées sur plusieurs d'entre eux ont révélé dans leur sang la présence de Dépakine, le médicament qu'ils fabriquent sur leur site. Une substance qu'ils n'ont jamais ingérée, mais qui se retrouve pourtant aujourd'hui dans leur organisme. Les salariés protestent, en particulier, contre le silence et le manque de réaction de leur direction face à leur inquiétude. Les riverains du site eux-mêmes ne sont pas à l'abri, avec des rejets massifs dans l'environnement, jusqu'à 190 000 fois supérieurs aux normes autorisées, de bromopropane et de valproate de sodium, des substances cancérigènes et mutagènes qui entrent dans la composition de la Dépakine. Des rejets qui, d'après la préfecture, durent depuis des décennies, sans doute quarante ans. En mars 2019, la direction régionale de l'environnement exige de Sanofi des informations complètes. Comment réagit Sanofi ? Par le silence. En mai 2019, l'inspection du travail se fend d'une lettre à Sanofi, pour condamner, sévèrement, une « mise aux normes » qui « ne permet donc pas de s'assurer de la conformité des installations ». Comment réagit Sanofi ? Par le silence. En octobre 2019, un nouveau rapport tombe, qui indique que les ventilations et aspirations d'air de l'atelier sont « non satisfaisantes ». Comment réagit Sanofi ? Par le silence. Plusieurs structures syndicales portent alors plainte contre X pour faire la lumière sur les responsabilités et les risques pris dans cette affaire. Comment réagit Sanofi ? En offrant d'avancer les départs en retraite de quinze jours ! Mais comme le réclame un responsable syndical : « Il faut maîtriser le mal à la source, aussi bien pour les salariés que pour les riverains et l'environnement. » A ce jour, en effet, les seules expertises sur la dangerosité de l'exposition aux produits de l'industrie pharmaceutique résultent des tests et essais médicaux effectués par les entreprises pharmaceutiques elles-mêmes. Cette industrie fournit ses propres résultats sur la dangerosité de ses produits, sans expertise par un tiers. Elle fixe elle-même les seuils d'exposition ou de dangerosité. Alors même que le code du travail impose à une société de garantir la santé de ses salariés, il n'est pas acceptable que les entreprises de fabrication de principes actifs médicamenteux ne suivent que leurs propres règles. Or durant tous ces mois, a-t-on entendu le ministère de la santé ? De l'environnement ? Le Premier ministre ? Le Gouvernement ? Non. Leur silence épouse celui de Sanofi, complice. Complice, comme lorsque le Premier ministre déclarait qu'on « ne doit pas dénigrer une entreprise française qui fonctionne bien », ou que l'ancien porte-parole du Gouvernement et actuel ministre de l'intérieur assurait qu'« on ne doit pas critiquer des entreprises qui réussissent, comme Sanofi ». Mais avec des rejets de substances toxiques 190 000 fois supérieurs aux normes autorisées, et qui perdurent depuis des décennies, il lui demande s'il faut vraiment croire à l'autorégulation des industriels des médicaments. Depuis tout ce temps, M. le Premier ministre se tait. Ainsi il lui demande ce que signifie son silence.

Données clés

Auteur : [M. François Ruffin](#)

Circonscription : Somme (1^{re} circonscription) - La France insoumise

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 27569

Rubrique : Produits dangereux

Ministère interrogé : [Premier ministre](#)

Ministère attributaire : [Travail, plein emploi et insertion](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [17 mars 2020](#), page 2059

Question retirée le : 21 juin 2022 (Fin de mandat)